

12 Compétitions benjamin

Dans le cadre des Assises tenues du 24 au 25 avril 2026, il a été débattu de la pertinence de limiter ou interdire les interventions des accompagnants auprès des compétiteurs sur la catégorie benjamin.

Il s'agit notamment de lutter contre la recrudescence des incivilités au bord des tatamis (contestation arbitrale).





MISE AU VOTE – Compétitions benjamin

Souhaitez-vous maintenir l'intervention des accompagnants durant le combat ?

Proposition 1 :

OUI – pause à la mi-temps (15 secondes)

Proposition 2 :

NON – interdiction durant le combat

À noter : dans tous les cas, les accompagnants conservent leur droit d'intervention auprès du compétiteur avant et après le combat.